

Le projet de loi "Climat et résilience" en un coup d'oeil

Les mesures concernant l'artificialisation des sols, l'urbanisme commercial et le littoral, qui font l'objet d'un éclairage spécifique, ne sont pas intégrées à ce schéma.



TRANSPORTS

- Interdiction des vols intérieurs si un trajet en train existe en - de 2h30
- Création/extension d'aéroport interdite
- Expérimentation voies réservées sur routes express et autoroutes (covoiturage, TC, véhicules très peu polluants...)
- Renforcement des parkings-relais (plans de mobilité), possibilité de réserver des stationnements aux TC, dév. du stationnement vélo et des pistes cyclables
- Primes et prêts à la conversion



ALIMENTATION CONSOMMATION

- Expérimentation menu végétarien quotidien dans les collectivités volontaires
- Régulation de la publicité (selon impact environnemental des produits)
- Plan « Eco'Azot »

- Menu végétarien quotidien obligatoire (établissements État)
- Au moins 50% de produits durables et de qualité dans la restauration collective privée

Etiquette « climat » : expérimentation - méthodologie - mise en œuvre

Doublement des parts modales du fret ferroviaire et fluvial dans le transport intérieur

Suppression de l'avantage fiscal sur le gazole professionnel

Interdiction de vendre des voitures neuves émettant + de 95gCO₂/km

Restriction de circulation pour les voitures les plus polluantes (villes + 150 000 hab.)

Fin de vente des poids lourds neufs utilisant majoritairement des énergies fossiles

Fin de vente des voitures neuves utilisant des énergies fossiles

Au moins un projet alimentaire territorial par département

20% de la surface de vente consacrée au vrac dans les commerces alimentaires > 400m²

Réduction des émissions liées à l'utilisation d'engrais azotés

OBJECTIF NATIONAL



- RÈGLES
- MOYENS
- OBJECTIF

Plusieurs règles et moyens doivent être précisés par décrets. Par défaut ils ont été positionnés sur la partie gauche de la frise chronologique (première colonne).



BATIMENTS

- Refonte DPE
- Gel des loyers des passoires énergétiques (logements G et F)
- Projet de plan pluriannuel de travaux obligatoire (copropriétés +15 ans)
- Aides et prêts publics étoffés pour la rénovation énergétique
- Plan d'action chauffage au bois
- Volet spécifique sur la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses dans les PCAET
- Stratégie pluriannuelle de réduction de conso. énergétique du patrimoine immobilier à usage tertiaire obligatoire (collect./EPCI +50.000 hab.)
- Couverture photovoltaïque ou toits végétalisés obligatoires pour les bâtiments d'activité de +500m² (+1000m² pour les bureaux)

Interdiction des terrasses chauffées ou climatisées

Logements G classés indécents

Logements F classés indécents

Matériaux biosourcés dans au moins 25% des constructions et rénovations publiques

Logements E classés indécents

Logements D classés indécents

Rénovation de l'ensemble du parc de logements au niveau BBC (étiquette B)

Réduction de 50% des émissions de particules fines dues au chauffage au bois dans les territoires couverts par un plan de protection de l'atmosphère



ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Objectifs nationaux de production d'ENR et de récupération déclinés dans les SRADDET
- Association renforcée des élus et citoyens en amont des projets éoliens
- Développement du rôle des Communautés citoyennes ENR et des Communautés énergétiques citoyennes

Obligation de disposer d'une Stratégie Nationale Forêt

Au moins 33% de production ENR dans la consommation d'énergie finale

30 % de biocarburants dans la consommation d'énergie finale des chauffages au gaz et au fioul



ENVIRONNEMENT

- Création des délits de « mise en danger de l'environnement » et d'atteinte à l'environnement ; rehaussement général des peines

Financement de « l'écologie de l'intelligence territoriale » via les CRTE (EPCI / Régions)

2030	2050
-40% de consommation énergétique primaire des énergies fossiles par rapport à 2012	-50% de consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012
-40% d'émissions de GES par rapport à 1990 Pacte vert pour l'Europe -55%	Division des émissions de GES par au moins 6 d'ici 2050 par rapport à 1990
	Neutralité carbone

